

Communiqué

Baisse des indemnités journalières, Une nouvelle attaque contre les plus fragiles

L'assemblée nationale entame aujourd'hui les débats sur le projet de loi de financement 2012 de la sécurité sociale présenté par le gouvernement. Ce texte prévoit que toutes les indemnités relatives à un arrêt maladie ou un accident du travail seront désormais calculés sur la base d'un salaire net au lieu du salaire brut. Ce nouveau mode de calcul va toucher les salariés les moins favorisés pour lesquels l'entreprise ne compense pas la perte de salaire et entraîner pour les autres une hausse des contrats de prévoyance.

Si ce texte est adopté, l'assurance maladie ne versera plus que 60% du salaire net au lieu de 50 % du salaire brut. La différence représentera en moyenne une perte de 40 € par mois. Pour un salarié au Smic c'est énorme. Pour les accidents du travail, l'indemnité passera de 60% du salaire brut à 80 % du salaire net en cas d'arrêt inférieur à 29 jours et de 80 % du salaire brut à 100 % du salaire net en cas d'arrêt supérieur à 29 jours. Là aussi c'est une perte importante pour des salariés déjà en situation difficile et une attaque terrible pour les plus précaires. **Ce changement représentera au total une baisse de 5,8% des indemnités pour sept millions de salariés pour une économie totale de 220 millions d'euros.**

L'Union syndicale Solidaires condamne fermement cette nouvelle attaque contre les plus fragiles à peine deux ans après la fiscalisation des indemnités suite à accident du travail. Nous appelons au retrait de cette mesure scandaleuse, intolérable, inhumaine.

Paris le 26 octobre 2011